

Madame la Directrice Académique, Mesdames, Messieurs chers collègues,

Tout d'abord le SE-Unsa 94 tient à remercier Madame la Directrice académique, pour votre volonté de maintenir un dialogue social entre l'administration et les organisations syndicales représentatives. En effet, ces dernières vous ont demandé en fin de semaine dernière une audience commune sur la seule et unique question de la transmission des documents de travail indispensables au travail des élus du personnel.

Ce lundi en fin d'après-midi cette audience s'est tenue.

La demande d'audience faisait suite à votre réticence, lors de la CAPD d'installation, sur le contenu des documents de travail jusqu'alors transmis aux élus du personnel.

A cette occasion, nous avons pu échanger sur le caractère confidentiel des documents souhaités par les OS, au regard de votre obligation en tant qu'employeur, d'appliquer le RGPD\*.

Les opérations de carrière, déjà complexes, ont connus et connaissent toujours des évolutions et des modifications, ce qui met à rudes épreuves vos services.

Cependant, dans la mesure du possible avec les contraintes techniques que cela engendre, l'ensemble des documents relevant uniquement des opérations collectives, tels que le tableau de classement au 1<sup>er</sup> janvier 2019, la liste des enseignants participant aux permutations informatisées avec leur barème, et enfin le tableau des promotions à l'ancienneté (depuis la mise en place du protocole PPCR) nous seront transmis comme cela se faisait jusqu'à présent.

D'autres documents pourront être envoyés, à l'ensemble des OS, après vérification par vos services de l'aspect réglementaire.

Les services de la DSDEN peuvent compter sur le respect de la confidentialité du SE-UNSA 94 sur l'ensemble de tous les documents transmis, comme nous l'avons toujours pratiqué.

Concernant les points à l'ordre du jour, le SE-UNSA s'étonne du durcissement sur l'octroi des 800 points de bonification, dans le cadre des permutations informatisées. En effet lors du groupe de travail de la veille, seuls les agents, enfants et conjoints ayant une RQTH ou la reconnaissance de l'invalidité n'ont pu obtenir cette bonification de 800 points, ce qui exclut des personnes ayant des situations toutes aussi graves.

Nous regrettons le manque d'anticipation du départ du précédent médecin de prévention et la très grande difficulté de recruter des médecins de prévention dans notre académie bien que les services aient réussi à pallier l'urgence du moment. Nous remercions le Docteur Fabre d'avoir traité au pied levé l'ensemble des dossiers restants.

Enfin l'absence de médecin de prévention laisse des collègues fragiles en difficultés si le Docteur Fabre devait s'en tenir à l'urgence demandée.

Pour conclure, nous nous interrogeons sur le peu de recours au PPCR demandés, 5 seulement, devons-nous y voir un signe positif ? Il y a-t-il eu des recours demandés hors délai ou suivant une procédure erronée ?

Nous vous remercions, Madame la Directrice Académique, chers collègues, pour l'attention que vous avez portée à notre propos.

Christelle CRUSBERG  
Eric d'Alesandro  
Maeve Treillet-Urvoy  
*Les élus du SE-Unsa*